

# Vie dans la cité et participation sociale des personnes handicapées

## 47- Lot-Et-Garonne

### L'offre en services médico-sociaux (Finess 2016)

#### ➔ L'équipement en SAVS - SAMSAH - SSIAD PH

	SAMSAH 47	SAVS 47	SSIAD PH 47
<b>Nb de services</b>	1	12	1
<b>Places autorisées</b>	40	369	47
<b>Places installées</b>	40	392	47
<b>Taux d'équipement</b>	0,3	2,5	0,3
<b>Taux d'équipement N-A</b>	0,4	1,9	0,2

Dans le Lot-Et-Garonne, 479 places de services sociaux et médico-sociaux pour adultes handicapés sont autorisées et installées soit :

- 392 places de SAVS,
- 40 places en SAMSAH,
- 47 places en SSIAD PH

Source : Finess 2016.

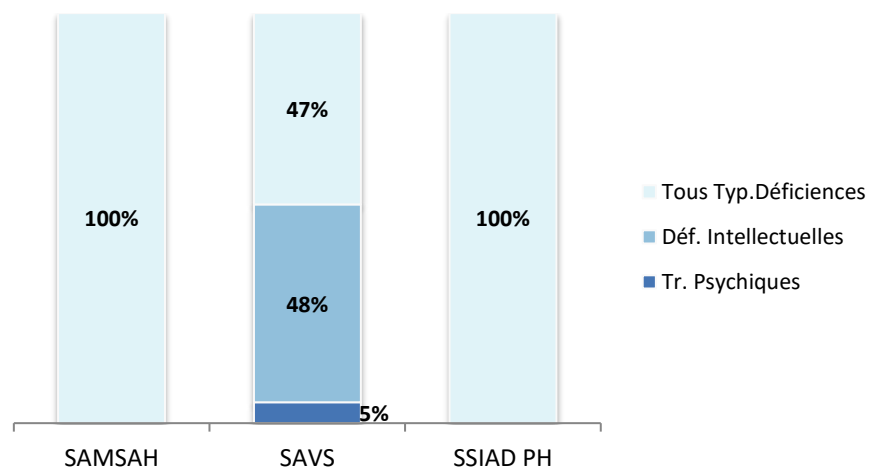
Les places SSIAD PH sont agréées « toutes déficiences ».

Les places SAMSAH n'ont pas été créées spécifiquement pour un type de public. Ce service accompagne des personnes handicapées quelle que soit la déficience.

En SAVS, la majorité des places est destinée à des personnes handicapées quelle que soit leur déficience (47%) ou présentant spécifiquement une déficience intellectuelle (48%). 5% des places sont par ailleurs agréées pour l'accompagnement de personnes avec des troubles psychiques.

#### Répartition des places installées par catégorie de services, selon l'agrément clientèle

	SAMSAH	SAVS
Tr. Psychiques	-	20
Déf. Intellectuelles	-	189
Tous Typ.Déficiences	40	183
Ensemble	40	392



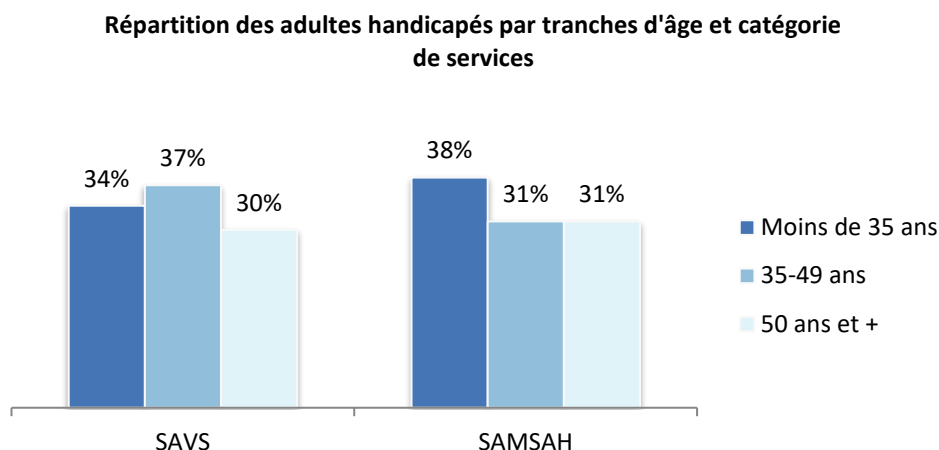
Source : Finess - exploitation CREAI Limousin, données 2016

## Typologie des personnes accompagnées par un SAVS et un SAMSAH (ES 2014)

En 2014, sur le département, 176 personnes accompagnées par un SAVS et 55 accompagnées par un SAMSAH ont pu être décrites avec l'enquête ES<sup>1</sup>.

### ↳ Les caractéristiques d'âge des usagers

Dans le Lot-et-Garonne, un peu plus d'un tiers des usagers a moins de 35 ans (35%), un peu plus d'un tiers également a entre 35 et 49 ans (35%) et un peu moins d'un tiers est âgé d'au moins 50 ans (30%).

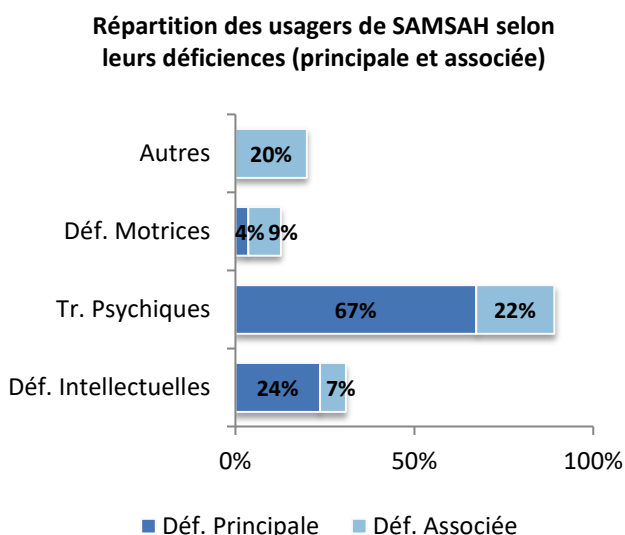


Source : Drees, ES 2014 - Exploitation CREAL Limousin.

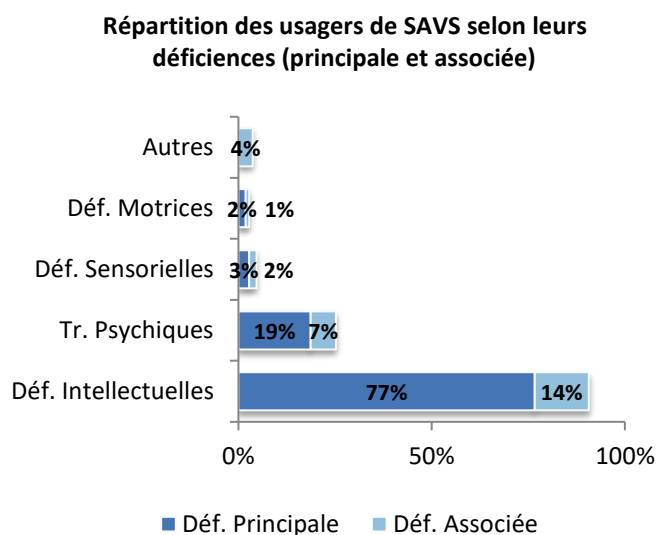
### ↳ Les déficiences

En SAMSAH, 58% des publics cumulent au moins 2 déficiences. Les troubles psychiques sont les plus représentés et touchent 89% des publics.

En SAVS, les déficiences intellectuelles sont surreprésentées avec 91% des publics concernés.



Source : Drees, ES 2014 - Exploitation CREAL Limousin.



Source : Drees, ES 2014 - Exploitation CREAL Limousin.

<sup>1</sup> 58% des services de maintien à domicile ont répondu au « volet clientèle » de l'enquête ES 2014 soit une capacité installée déclarée de 407 places. Le taux d'occupation des places au 31/12/2014 est de 84% soit 340 personnes suivies. 231 personnes présentes ont été décrites soit 68% des personnes suivies (et 57% de la capacité installée déclarée).

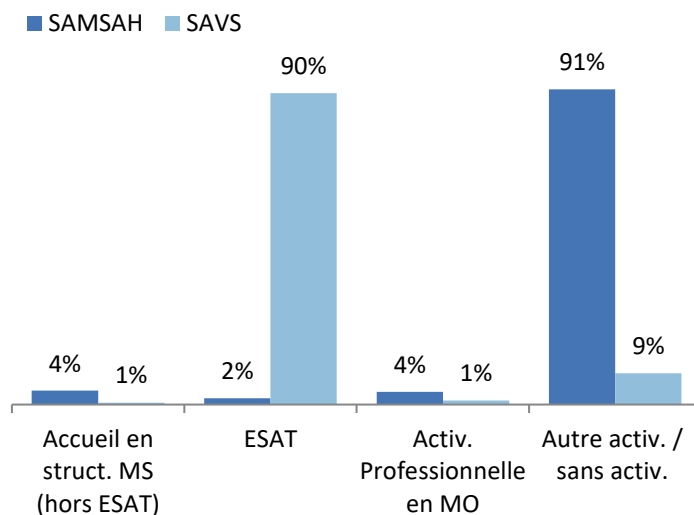
## ➔ Activité en journée

Dans le Lot-Et-Garonne, 90% des usagers de SAVS sont des travailleurs en ESAT contre seulement 2% en SAMSAH. En effet, en SAMSAH, les usagers sont majoritairement à domicile sans activité (91% vs 9% en SAVS).

Seuls 2% des personnes accompagnées par un service sont en activité professionnelle en milieu ordinaire.

Répartition des usagers de SAVS et SAMSAH selon leur activité en journée.

	SAMSAH		SAVS	
	Effectif	%	Effectif	%
Accueil en struct. MS (hors ESAT)	2	4%	1	1%
ESAT	1	2%	158	90%
Activ. Professionnelle en MO	2	4%	2	1%
Autre activ. / sans activ.	50	91%	15	9%
Ensemble	55	100%	176	100%

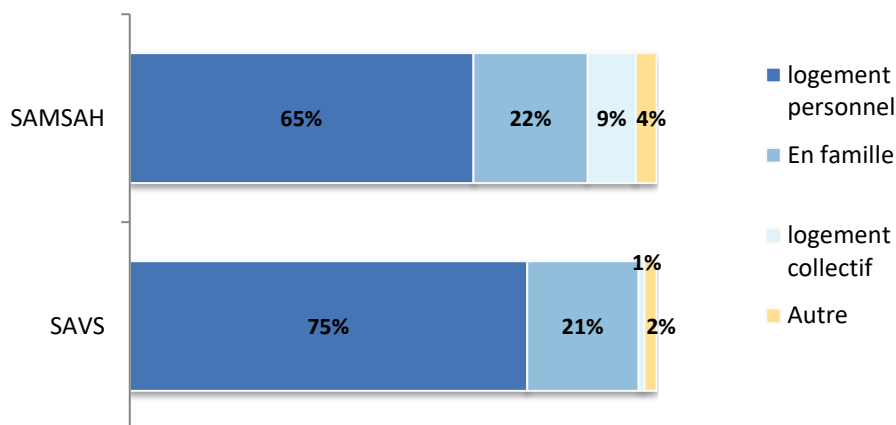


Source : Drees, ES 2014 - Exploitation CREAL Limousin.

## ➔ Habitat

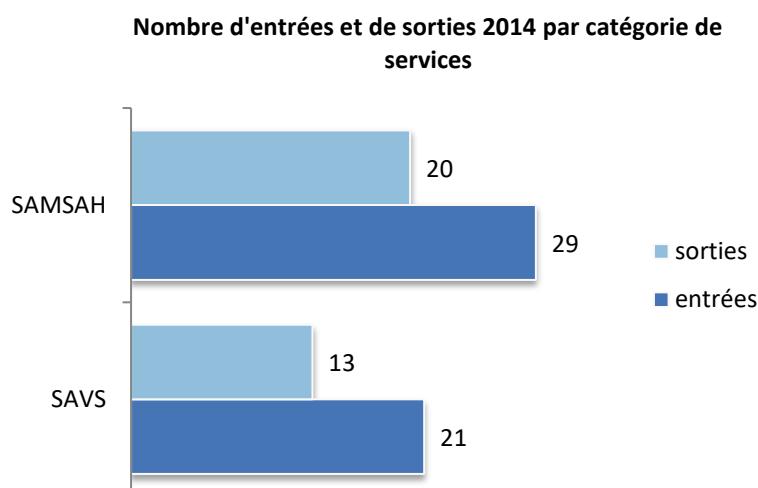
Répartition des usagers selon le type d'habitat

	Effectifs	%
Logement personnel	168	73%
En famille	49	21%
Logement collectif	7	3%
Autre (Etab. médico-social ou de santé)	6	3%
Total	230	100%



Source : Drees, ES 2014 - Exploitation CREAL Limousin.

## ➔ Les flux : entrées/sorties 2014



Source : Drees, ES 2014 - Exploitation CREA Limousin.

En 2014, dans le Lot-Et-Garonne, 50 adultes handicapés sont entrés en SAVS/SAMSAAH. Sur cette même année, 33 personnes en sont sorties.

Dans chaque catégorie de service, le nombre d'entrées est supérieur à celui des sorties.

Les adultes handicapés sortis de SAVS en 2014 ont bénéficié d'un accompagnement d'une durée moyenne de 11 ans ; ceux sortis de SAMSAAH, un accompagnement d'une durée moyenne de 3 ans.

## L'offre en groupes d'entraide mutuelle

*Les groupes d'entraide mutuelle (GEM) ne constituent pas des structures médico-sociales au sens de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles. Introduits par la loi « handicap » du 11 février 2005, les GEM sont des dispositifs de prévention et de compensation de la restriction de la participation à la vie sociale organisés sous forme associative. Ils accueillent des personnes aux troubles de santé similaires qui les mettent en situation de fragilité. Les GEM sont des lieux de rencontre, d'échange et de soutien entre les adhérents (philosophie de la paire-aidance), dont l'objectif premier est la création d'un lien social et la lutte contre l'isolement.*

Sur le département, on compte 4 GEM destinés à l'accueil de personnes en souffrance psychique. L'un d'entre eux a la particularité d'accueillir des personnes en souffrance psychique et porteuses d'une Trisomie 21.